

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 20 mai 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN sont présents Mme Christelle MURON, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, Mme Claudine VIAL, Mme Christelle BALICHARD, Mme Séverine BONJEAN, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Julien DEGOUT, M. Lucien ESTINES, Mme Célia GOUTTEGATAS et Stéphan BARTHELEMY qui ont donné respectivement procuration à Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle BALICHARD, Mme Pauline ARTHAUD et Mme Christelle MURON.

ABSENTS : MM. Christian CHARRIERE, Claude FAYET et Laurent MARCOUX.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses condoléances à la Famille de Gilbert ROCHE, ancien employé municipal à la gérance du Camping.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

-APPROUVE le montant des travaux de 216 593 € concernant la dissimulation BTS et GC Télécom de la voirie de l'Aubépine et la participation prévisionnelle de la commune de 113 292.63 €.

-VALIDE le coût réel des travaux de dissimulation des réseaux façades situés au carrefour central pour 14 724.64 €.

-VALIDE le coût d'extension IGC télécom « Passage Barge » pour la somme de 5 320 €.

- DECIDE la création d'un budget annexe M49 intitulé « EAU LFA »,

-APPROUVE à l'unanimité le BP 2021 de ce budget en fonctionnement pour 34 662.70 € et en investissement pour 277 965.22 €.

-APPROUVE la création d'une budget annexe pour l'opération « Logements passifs sociaux » du même montant voté au BP 2021 à l'opération n° 287.

-APPROUVE par 13 voix « pour », 2 « abstention » et 1 « contre » le devis de charpente pour la halle couverte et la délibération modificative associée.

-ACCEPTE par 15 voix « Pour » et 1 « abstention » la procédure de cession d'une parcelle (C236) appartenant à la section de RAMBE à M. & Mme GIRARD Jean-Paul et AUTORISE de convoquer, par arrêté municipal les habitants de Rambe pour donner leur accord.

-ACCEPTE à l'unanimité l'échange de parcelles avec Claude ROUILLAT contre une partie de la carrière située en face de son hôtel-restaurant afin de l'aménager pour sa clientèle.

-AUTORISE la cession d'une enclave de terrain vers le lavoir Montée des Sorbiers, de 103 m² au petit-fils de M. Rigoux Pierre.

-DECIDE par 15 voix « pour » et 1 « contre » de faire valoir un droit de préférence pour les parcelles C 599 et C275 situées au lieu-dit « Puy de Rambe ».

-DECIDE par 12 voix « pour » 3 « abstention » et 1 « contre » l'achat des parcelles D 740 et D741 à la Famille GOUTTEFANGEAS de la Roche d'une superficie totale de 1610 m² au prix de 20€ le m².

-VALIDE à l'unanimité, l'intégration d'Audrey BERTHOLIN au dispositif de Période de Préparation au Reclassement et déclare la vacance de son poste d'ATSEM à l'école publique.

-ACCEPTE la demande de subvention du sou de l'école d'un montant de 275.20 € pour équilibrer leur budget de voyages scolaires et VALIDE la délibération modificative associée.

-VALIDE par 15 voix « pour » et 1 « contre » les forfaits applicables au camping pour cette saison compte tenu d'une ouverture tardive à cause de la crise sanitaire.

-AUTORISE à l'unanimité le recrutement de Romain FOURNIAL en contrat unique d'insertion à raison de 20h/semaine.

-EST INFORME de s'inscrire au tableau de présence, aux élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin 2021.

-EST INVITE à écouter la présentation de MM. BEGUIN et BRETON concernant un projet « ACCODERA » au Puy du Poux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire, Denis TAMAIN.